

LA FORMATION AU CFA

Autres formations

Posté par: formations-concours

Publiée le : 7/10/2008 8:05:43

Durée de la formation

La formation au CFA ne peut pas être inférieure à 400 heures par an. Cependant, plus le diplôme est élevé, plus la durée de formation générale et technique est importante: elle est de 750 h par an pour un baccalauréat professionnel ou un brevet de technicien supérieur.

Selon les diplômes préparés et les CFA, vous passerez entre un quart et la moitié de votre temps en cours, soit un rythme d'alternance; une semaine sur deux ou trois au centre.

Le temps de formation au CFA est inclus dans le temps de travail.

Les cours au CFA

Les deux tiers de la formation sont consacrés :
- à l'enseignement général (français, mathématiques, langue vivante, sciences, législation.)
- à l'enseignement technique (dessin, technologie.)
- au sport.

Le tiers restant est destiné à l'enseignement technologique et pratique en atelier complétant la formation reçue chez votre employeur. En parallèle à votre travail en entreprise, vous devrez vous organiser pour réviser vos cours et réaliser les devoirs donnés par vos formateurs.

Pour les élèves en difficulté, des cours de remise à niveau dans les matières générales et technologiques sont souvent proposés.

Chaque apprenti est suivi en entreprise, par un formateur.

Des documents de liaison entre le CFA et l'entreprise (fiche navette, livret d'apprentissage ou de liaison...) permettent de suivre votre progression. Ils sont remplis soit par vous, soit par le maître d'apprentissage, soit par les deux.

En marge de ces enseignements, certains CFA proposent des activités extra-scolaires très variées (théâtre, photo, ...).

L'examen

Vous passez les mêmes examens que les élèves des établissements offrant un enseignement traditionnel (lycées professionnels ou technologiques, IUT,...).

Frais de Formation

Ces études sont gratuites.

Par contre les frais d'hébergement, de restauration et de transport sont à votre charge. Toutefois, de nombreux Conseils Régionaux prennent en charge une partie de ces frais.

De la même façon certains Conseils régionaux aident les apprentis pour l'achat du matériel professionnel nécessaire à l'exercice de leur métier: couteaux pour un cuisinier, matériel de coiffure.